

Classes à horaires aménagés musique et théâtre Inscriptions pour la rentrée 2023-2024

Les classes à horaires aménagés font partie d'un projet éducatif global, établi conjointement entre l'Éducation nationale et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté Urbaine d'Alençon, permettant à un enfant d'apprendre et de pratiquer la musique ou le théâtre sur le temps scolaire grâce à un emploi du temps aménagé.

Ce dispositif concerne les enfants de 10 à 14 ans, de la classe de CM2 jusqu'à la 3^e pour les classes à horaires aménagés musique (CHAM) et de la 5^e à la 3^e pour les classes à horaires aménagés théâtre (CHAT). Il est accessible, sous conditions, à tous les élèves, indépendamment de la carte scolaire.

Une réunion d'information sur les classes à horaires aménagés musique et théâtre se tiendra en mars au collège Racine (25 place du Champ du Roi - Alençon) – date à retrouver prochainement sur les réseaux sociaux et sur www.cu-alencon.fr.

Les dossiers d'inscription, disponibles à l'accueil du Conservatoire à Rayonnement Départemental [cour Bernadette et Jean Mars] et en ligne sur www.cu-alencon.fr, sont à retourner au plus tard le vendredi 7 avril 2023.

À noter : le conservatoire sera fermé au public (hors permanence administrative par mail et téléphone) du lundi 20 au samedi 25 février.

*Informations complémentaires disponibles en pièce jointe
et sur www.cu-alencon.fr*

Contact

Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Art dramatique
Cour Bernadette et Jean Mars - 61000 Alençon
Tél. 02 33 32 41 72
Conservatoire@cu-alencon.fr